CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65323** **VALABLE JUSQU'AU** **01/04/2025**

ÉDITÉ LE 12/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/05/2003

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 349 100 164 00020

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0024189-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5301778404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5301778404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : ENTREPRISE AVRIL

ZONE ARTISANALE
8 RUE DU DOMAINE
35137 BEDEE

Téléphone : 02 99 07 13 22 **Fax :** 02 99 07 06 21

Portable : 06 19 42 78 44

Responsabilité légale :
AVRIL GAËTAN PRÉSIDENT / AVRIL YOAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : avril.sas@gmail.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 309 978 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261 PROB	Chapes	2	15/03/2024
6312 PROB	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	8	15/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.